



Concours sur titres

Pour le recrutement d'un conseiller en économie sociale et familiale

LISTE D'ADMISSION

- Vu l'article L6143-7 du Code de la Santé Publique ayant trait aux attributions du Directeur ;
- Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment les articles relatifs à la Fonction Publique Hospitalière ;
- Vu le Décret 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 2014 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des conseiller en économie sociale et familiale de la fonction publique hospitalière ;

Considérant la décision n°109/2024 portant ouverture du concours sur titres de conseiller en économie sociale et familiale et publiée en date du 8 juillet 2024.

Considérant la décision n°172/2024 fixant la liste des candidats autorisés à prendre part au concours de conseiller en économie sociale et familiale et publiée en date du 17 juillet 2024.

Considérant la décision n°178/2024 fixant la composition du jury du concours de conseiller en économie sociale et familiale et publiée en date du 23 septembre 2024.

Considérant la décision n°188/2024 fixant la date du concours de conseiller en économie sociale et familiale et publiée en date du 30 septembre 2024.

Le Directeur du centre hospitalier des Pyrénées,

DECIDE

- Article 1** L'épreuve d'admission du concours sur titre pour l'accès au grade de conseiller en économie sociale et familiale s'est tenue ce jour, Mercredi 16 octobre 2024.
- Article 2** L'unique candidat inscrit au concours est :
- Madame Bérangère PINTO PAULO
- Article 3** A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury a déclaré admise :
- Madame Bérangère PINTO PAULO

A PAU, le 16 octobre 2024
Pour le directeur et par délégation,
Le directeur des ressources humaines,

Olivier NAVASA